

Quel fut le rôle de l'ex-gendarme de l'Elysée lors de l'attentat qui déclencha, en 1994, les terribles massacres de Tutsis ? Ventes d'armes, renseignement, intox au service des chefs hutus ? Christophe Boltanski a reconstitué l'itinéraire du militaire devenu mercenaire et explique pourquoi la justice s'intéresse à nouveau à lui

**A**vec son regard bleu acier et sa présence un peu raide, Paul Barril ne passe pas aisément inaperçu. Surtout parmi le personnel au sol de l'aéroport de Kigali. En ce mois d'avril 1994, Jacky Héraud le reconnaît aussitôt. Ce pilote français est lui-même un officier d'active. Il commande le Falcon 50 du président rwandais Juvénal Habyarimana. De retour chez lui, il fait part à son épouse, Françoise, de sa rencontre surprise avec l'ancien gendarme de la cellule antiterroriste de l'Elysée. « *Il s'est demandé ce que Barril fabriquait-là, sur le tarmac, dans une zone en principe d'accès limité*, raconte aujourd'hui Laurent Curt, l'avocat de la famille Héraud. *Et nous partageons la même interrogation.* » Le pilote du Falcon, lui, n'est plus là pour faire part de ses doutes. Il est mort quelques jours après sa rencontre furtive avec le capitaine. Le 6 avril, en effet, il était aux commandes de l'avion qui conduisait Juvénal Habyarimana au sommet de Dar es-Salam. Ce jour-là, soumis à une intense pression internationale, le chef du régime hutu y accepte de mettre en œuvre l'accord de paix d'Arusha, qui prévoit le partage du pouvoir avec les insurgés tutsis du Front populaire rwandais (FPR). Le soir même, vers 20h30, Françoise Héraud, qui guette le retour de son mari, entend une énorme explosion. Elle comprend tout de suite. L'appareil a été touché par un missile au moment où il entrait sa descente. Bilan : douze morts, dont Juvénal Habyarimana, son homologue burundais Cyprien Ntaryamira, et les trois pilotes français. La suite est connue. L'extermination de près de 800 000 Tutsis, la guerre, et finalement la victoire du FPR.

Où se trouve Paul Barril ce soir-là ? Curieusement, la question ne lui a jamais été posée. Ni par les médias ni par la justice. Pourtant, depuis près de vingt ans, l'ombre de l'énigmatique capitaine ne cesse de planer sur la tragédie rwandaise. Longtemps, il a été ménagé par le juge Jean-Louis Bruguière, en charge de l'enquête sur l'attentat. Aujourd'hui, un autre magistrat, Marc Trévidic, revisite le dossier, démolissant méthodiquement les certitudes de son prédécesseur, explorant les pistes délaissées, parmi lesquelles le « mystère Barril ». Au cours des mois et les années qui ont suivi l'assassinat du président Habyarimana, l'ex-gendarme

#### LES MYSTÈRES BARRIL

Outre son rôle encore obscur au Rwanda, Paul Barril, déjà impliqué dans l'affaire des Irlandais de Vincennes au milieu des années 1980 et dans celle des écoutes de l'Elysée (sous Mitterrand), a été mis en examen en 2007 pour « association de malfaiteurs en vue d'extorsion de fonds, de corruption et d'assassinats » dans le sulfureux dossier du cercle de jeux parisien Concorde.



reconverti dans la sécurité privée est en effet intervenu à tout bout de champ dans cette affaire restée à ce jour non élucidée. Il dit s'être rendu sur place. Il affirme connaître les auteurs de l'attentat, « *des terroristes du FPR sous les ordres directs de leur chef Paul Kagame* » [actuel président du Rwanda]. Ainsi que leurs complices : « *l'Ouganda* », « *la Belgique* ». Il sait d'où et comment ils ont abattu le Falcon. Il prétend détenir des éléments « *accablants* », des dizaines de témoignages, des pièces à convictions. Problème : tout va s'avérer faux, ou presque.

En réalité, depuis le début des années 1990, Paul Barril joue un drôle de jeu au Rwanda. Des télex classés « Secret », trouvés dans le palais de Juvénal Habyarimana après l'attentat de Kigali, en attestent. Leur auteur, Fabien Singaye, exerce la fonction de deuxième secrétaire à l'ambassade du Rwanda à Berne, mais le contenu de ses messages adressés au colonel Elie Sagatwa, le secrétaire particulier du président rwandais, ne laisse aucun doute sur ses véritables activités. Il signale tel ou tel suspect coupable d'être « *marié à une femme tutsie* », il traque les moindres opposants, dénonce des journalistes occidentaux supposés favorables à la cause ennemie. L'homme est un espion chargé de surveiller les adversaires du régime hutu à l'étranger.

Dans ses télégrammes, il cite régulièrement un informateur, un Français, nom de code « Bravo ». « *J'ai eu une longue conversation téléphonique avec Bravo, qui se trouve en Italie pour une visite officielle du président du Qatar. Il m'a confirmé les informations livrées par l'Américain. Bravo souhaite que j'aie le voir à Paris courant février, car il aurait des documents à me confier* », écrit Singaye le 22 janvier 1992. « *Bravo a limité ses contacts avec moi du fait que les autorités de Kigali n'ont jamais pris au sérieux le travail fourni pour le bien du Rwanda*, se plaint-il dans la missive suivante. *Je n'ose plus lui demander un service pour [cette] raison.* » Et de conclure : « *Voir comment on peut mettre sur pied un plan de travail avec Barril.* »

**Bravo et Barril ne font qu'un.** Evincé en 1983 du Groupe de Sécurité de la Présidence de la République (GSPR) après le scandale des Irlandais de Vincennes, qui empoisonne les débuts du premier septennat de François Mitterrand, l'ex-gendarme est devenu un mercenaire. Via sa société, baptisée SECRETS, il offre ses services aux émirs du Golfe, au maréchal Mobutu, au président centrafricain Ange-Félix Patassé et à bien d'autres. Son rôle ne se limite pas à assurer la protection de ses clients. Il influe, renseigne, entraîne, recrute, livre du matériel en tout genre, parfois manipule. « *Il se complaisait dans les embrouilles*, admet un vétéran de l'antigang et ami de trente ans. *Mais il avait aussi une propension singulière à embellir les choses, à se valoriser. C'était son business.* »

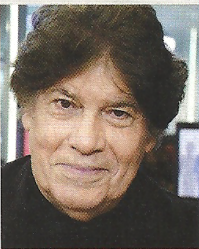
Continue-t-il à travailler en sous-main pour les autorités françaises ? Il jouit en tout cas de son aura de supergendarme et de sa proximité avec le pouvoir. Il fait profiter ses employeurs des tuyaux qu'il glane à l'Elysée, où il compte pas mal d'ennemis mais aussi un allié de poids, François de Grossouvre, homme de l'ombre de Mitterrand. Le conseiller occulte, lui- ●●●





## ENFUMAGE

Léon-Lev Forster et Bernard Maingain, les avocats des neuf Rwandais visés par des mandats d'arrêt à la suite de l'attentat contre le président Habyarimana, accusent Paul Barril d'avoir « enfumé le dossier » avec ses fausses preuves et ses déclarations fracassantes. Ils envisagent de porter plainte pour tentative d'escroquerie.



## ENJEU POLITIQUE

Paul Barril n'est pas le seul à imputer au FPR la destruction de l'avion du président Habyarimana. Pierre Péan défend lui aussi la thèse d'un attentat commis par les rebelles tutsis dans le but de provoquer des massacres et de prendre le pouvoir à la faveur du chaos. L'enjeu de cette relecture de l'Histoire qui fait porter aux victimes la responsabilité du génocide ? Préserver la France de toute accusation de complicité avec un régime coupable du crime des crimes.

●●● même en guerre contre une partie de l'entourage présidentiel, l'utilise à l'occasion pour contrer Jean-Christophe Mitterrand, devenu le patron de la cellule Afrique par la grâce de son père. Paul Barril collabore aussi avec les réseaux Pasqua et les services secrets. « A la DGSE, certains le soutenaient, d'autres le surveillaient comme le lait sur le feu », se souvient un ancien de la présidence.

Et, au Rwanda, quel parti appuie-t-il ? « Dès 1990, sur ordre de M. de Grossouvre et du général Habyarimana, j'ai été chargé d'infiltrer les structures militaires et politiques du FPR en Europe et en Afrique », expliquera-t-il des années plus tard au juge Jean-Louis Bruguière. Alibi commode ? Paul Barril peut, quoi qu'il en soit, se prévaloir sans état d'âme de cette mission : à l'époque où il prétend l'avoir menée, la France aide militairement un pouvoir qui défend la suprématie hutue face à une rébellion composée principalement de réfugiés tutsis venus d'Ouganda. L'entourage de la première dame Agathe Habyarimana forme la frange la plus extrémiste du régime. A Kigali, on surnomme cette caste toute-puissante « l'Akazu » (« la Petite Maison »). Singaye, l'agent traitant de Barril, entretient lui-même des liens de sang et d'intérêts avec le clan de madame, via son beau-père Félicien Kabuga, le futur « financier du génocide », l'un des hommes aujourd'hui les plus recherchés de la planète. Ils font l'un et l'autre partie des actionnaires de la radio des Mille Collines, ce « média de la haine » qui appellera à l'extermination des Tutsis. Tous ces gens sont farouchement hostiles à l'accord d'Arusha que le président Habyarimana promet enfin d'appliquer. Il est tué le soir même. La radio des Mille Collines attribue aussitôt l'attentat aux « Inyenzi » (les « cancrelats » tutsis) et aux « casques bleus belges ». Les premiers massacres débutent dans les heures qui suivent, autour de l'aéroport puis à Kigali.

Paul Barril se trouve alors sur « une colline perdue au centre de l'Afrique », selon ses Mémoires. Où ? Il ne le précise pas. L'ambassadeur de France au Burundi, Henri Crépin-Leblond, dira avoir « eu écho du passage du capitaine Barril » à Bujumbura au même moment. L'intéressé le nie. Tel Fantomas, on le voit partout à la fois. Une chose est sûre, car des photos le prouvent : il se rend sur les lieux du crime et récupère des débris de l'avion. Pour le compte de qui ? Il dit être porteur d'un « mandat d'investigations et de recherches » que lui

aurait remis, le 6 mai 1994, Agathe Habyarimana. « Lorsqu'il avait téléphoné pour nous présenter ses condoléances, il avait dit à mon fils Léon qu'il serait prochainement à Gbadolite [au Zaïre] pour y rencontrer Mobutu, qui je crois l'avait chargé d'effectuer une enquête sur cet attentat », déclarera cependant la veuve lors d'une audition en 2000.

Au Rwanda, Barril ne se contente pas de mener des recherches, comme le prouve un « contrat d'assistance » signé de sa main et retrouvé après la guerre. Au terme de l'accord conclu avec le gouvernement rwandais le 28 mai 1994, en plein génocide, et en violation de l'embargo international, il s'engage à fournir 20 hommes spécialisés, 2 millions de cartouches, 11 000 obus et un nombre équivalent de grenades. « L'ensemble de cette prestation est évaluée à 3,13 millions de dollars », lit-on en bas du document. Sa « prestation » est diversement appréciée par ses employeurs. Les généraux rwandais en déroute le prennent pour « un farceur et un escroc », selon un témoin entendu par le juge Bruguière. « Barril était accompagné de trois personnes de race blanche, dont un spécialiste du tir de mortier, poursuit-il. Conduit au front, il a constaté que la situation était quasi désespérée. (...) Il est parti en annonçant qu'il reviendrait, abandonnant sur place ses trois compagnons. »

**Paul Barril resurgit pourtant spectaculairement** le 28 juin dans les colonnes du « Monde », puis au journal télévisé de France 2. Il annonce être en mesure de déposer plainte contre « ceux qui ont conçu ce plan terroriste ». Et d'ajouter : « Ces sont eux les responsables du génocide. » Ses preuves ? Il affirme détenir des bandes d'enregistrement de la tour de contrôle, des « lanceurs de SAM 7 » et surtout la fameuse « boîte noire » de l'avion. Son coup d'éclat fait pschitt. La pièce de métal rivée à un morceau de tôle cabossé qu'il exhibe devant la caméra se révèle n'être qu'une simple balise. Quant aux lance-missiles, ils demeurent jusqu'à ce jour introuvables.

Le gendarme tente vaguement d'engager des poursuites à Paris au nom d'Agathe Habyarimana. Sa cliente n'ayant pas la nationalité française, il se heurte au refus des autorités judiciaires. Restent les trois pilotes français morts dans l'attentat. Leur statut demeure un mystère. Employés par une société privée, ils ont été décorés à titre posthume de la légion d'honneur par le ministre de la Défense François Léotard. Dans un premier temps, leurs familles ont été dissuadées de saisir la justice. « Le fils de Mme Héraud a été sommé d'arrêter ses démarches par un coup de fil du ministère l'Intérieur, affirme M<sup>e</sup> Laurent Curt. Dans les mois qui suivaient, il fallait oublier, ne pas fouiller. »

Paul Barril, lui, se flatte d'avoir « réussi à convaincre » Sylvie Minaberry, la fille du copilote, elle-même médecin militaire, de porter plainte le 31 août 1997. Il la confie à son avocate, M<sup>e</sup> Hélène Clamagirand, qui l'a défendu dans l'affaire des écoutes de l'Elysée. La désignation sept mois plus tard du juge antiterroriste Jean-Louis Bruguière tombe à pic. A la suite d'une série de révélations, notamment celles du journaliste Patrick de Saint-Exupéry, sur le rôle de la France durant





le génocide rwandais, l'Assemblée nationale envisage de créer une commission d'enquête. « Mais, du fait de l'instruction en cours, c'était légalement impossible. On s'est contenté d'une mission d'information, indique l'un de ses rapporteurs, le député socialiste François Lamy. Résultat : les témoins ne prêtaient pas serment. Surtout, ils n'étaient pas obligés de venir. »

Les parlementaires souhaitent entendre Paul Barril sur les contrats d'armes, notamment l'un d'eux conclu par Kigali en mai 1993. Mais comme par hasard, lorsque Paul Quilès, le président de cette mission, le convoque le 9 décembre 1998, Barril se dérobe. « Je réserve les informations et les documents dont je dispose au juge Jean-Louis Bruguière », lui répond-il. Le magistrat qui l'auditionne à trois reprises ne lui pose aucune question sur ses activités mercenaires. Il ne s'intéresse qu'aux lance-missiles censés avoir été découverts par des paysans déplacés sur une colline à Masaka, deux semaines après l'attentat. En 2003, l'ex-capitaine finit par lui avouer qu'il ne les a jamais eus en sa possession, contrairement à ce qu'il prétendait jusque-là, y compris sur procès-verbal : « Vous pensez bien que si j'avais eu ces tubes entre les mains, j'aurais au moins relevé les numéros et fait des photographies. » Ses bandes d'enregistrement ne contiennent rien d'intéressant. Dans le dossier, aucune trace non plus des

#### NOUVELLES PISTES

Les experts qui, mandatés par le juge Trévidic, se rendent au Rwanda en septembre 2010, font une découverte clef. Les trois réacteurs du Falcon 50 sont intacts. En revanche, l'aile gauche est détruite. La conclusion s'impose : le missile, guidé par la chaleur, venait à la rencontre de l'avion et non par derrière, ce qui exclut d'emblée qu'il ait été tiré depuis la colline de Masaka, le lieu qui avait été, au contraire, retenu par l'enquête de Jean-Louis Bruguière.

## Où est la boîte noire de l'avion d'Habyarimana ?

La pièce de métal qui fut exhibée par Barril n'était en réalité qu'une simple balise. En 2004, surprise ! Le Cockpit Voice Recorder ou CVR, réapparait dans une armoire de l'ONU à New York. Il contient bien des conversations en français enregistrées à l'aéroport de Kigali, mais rien ne permet de le relier au Falcon 50. Cinq ans plus tard, nouveau rebondissement : la boîte noire est celle d'un Concorde d'Air France. Comment a-t-elle pu se retrouver sur la piste de Kigali, puis au siège des Nations unies, après avoir été trafiquée ? Mystère.

« 80 témoignages » qu'il aurait recueillis sur place...

En revanche, contre toute règle, il intervient dans le cours de la procédure. C'est le commandant Pierre Payebien, longtemps chargé de l'enquête, qui le révèle au juge Marc Trévidic, le successeur de Bruguière, le 12 février 2010. « Au cours d'une discussion en septembre 1999, j'avais demandé à Paul Barril de quelle façon pénétrer le milieu rwandais, dit-il sur procès-verbal. Il m'a indiqué le nom de Fabien Singaye. » Voilà l'ancien espion de Berne, le gendre de Félicien Kabuga, financier du génocide, introduit par Barril au cœur de l'instruction Bruguière ! Il sert à la fois d'interprète et d'expert. Il aide le magistrat à retrouver des témoins en Afrique, il l'accompagne à Kinshasa lors d'une commission rogatoire. Stupéfiant.

Car Fabien Singaye conserve des rapports étroits avec la famille Habyarimana, partie civile dans cette affaire. Chassé de Suisse en 1994 pour activité de renseignement, il gravite dans les réseaux de la Francophonie, fréquente Patrick Balkany, conseille le président centrafricain François Bozizé et sert de temps en temps d'intermédiaire à Areva. En 2009, il a aussi créé une fondation en Centrafrique avec Jean-Luc Habyarimana, le fils de l'ancien président rwandais, et Filip Sakx, un Belge qui depuis accuse ses deux associés d'escroquerie. Cet homme d'affaires d'Anvers a porté plainte contre eux en janvier 2011. Selon lui, « Singaye gère l'argent du clan Habyarimana. » Il le décrit comme un opposant irréductible au pouvoir actuel à Kigali. « Il dit : "On va continuer ce qu'on a démarré". »

Ces vices de procédure déstabilisent un peu plus l'échafaudage bâti par Jean-Louis Bruguière. Pour le magistrat, qui ne s'est jamais rendu sur place, la roquette qui a abattu l'avion d'Habyarimana a été tirée par des rebelles du FPR depuis Masaka, une colline boisée à 4 kilomètres de l'aéroport. Le but ? Déclencher un processus de guerre pour faire tomber le régime. En 2004, il a lancé neuf mandats d'arrêt contre l'entourage de Paul Kagamé. Ses conclusions, déjà fragilisées par la rétractation de témoins clés, ont été réduites à néant par un rapport remis le 10 janvier dernier à son successeur Marc Trévidic. Les experts sont formels : le tir provenait non pas de Masaka mais du camp militaire de Kanombe, tenu par des officiers pour la plupart hostiles au règlement de paix qui imposait la fusion des insurgés et de l'armée régulière.

La piste d'un coup d'Etat perpétré par des extrémistes hutus, déterminés à en finir une bonne fois pour toute avec les Tutsis, n'a jamais été véritablement explorée. Une énigme demeure : qui a actionné le missile russe SA 16 ? Même si Kigali a tenté de s'en procurer, l'arme ne faisait pas partie de l'arsenal des forces rwandaises. « De 50 à 60 heures sont nécessaires pour une bonne compréhension du système d'arme afin de devenir un tireur opérationnel », lit-on dans le rapport. Les commanditaires de l'attentat ont-ils eu recours à des mercenaires ? Encore une question à poser au capitaine Barril, grand expert en armement. Il vit aujourd'hui à Londres et garde le silence. Il va devoir enfin s'expliquer. Le juge Trévidic a prévu de l'entendre prochainement. CHRISTOPHE BOLTANSKI